

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2008.

Présents : Messieurs COLLETTE BARRUET LAURENT POULAIN LEHMANN MESSIO WRZOCHOL TOFFIN PARROT.

Mesdames CORDIER MAGNOLER VERCRUYSSSE

Absent : Monsieur DUCROCQ ayant donné pouvoir à Madame MAGNOLER.
Monsieur MELO ayant donné pouvoir à Madame CORDIER.

Secrétaire : Madame MAGNOLER.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Limitation de vitesse au Clos du Poncelet.
- Préparation des élections des 12 et 19 octobre 2008.
- Informations diverses.

ORDRE DU JOUR SUPPLEMENTAIRE :

Rapport sur l'eau.

Délibération pass loisirs.

C-R commission fleurs.

Maintenance informatique.

Feux tricolores.

Chemin de la justice.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

LIMITATION DE LA VITESSE AU CLOS DU PONCELET :

Monsieur Philippe TOFFIN prend la parole et fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission de sécurité.

- En accord avec les riverains du Clos du Poncelet le conseil municipal est sollicité pour un ralentisseur à l'angle de l'impasse du Dieu Mars et de la rue du Poncelet ainsi que pour une limitation de vitesse à 30km/h.

Faut-il interdire les jeux de balles sur l'espace de jeux ? suite aux dégradations des riverains ou aller voir les parents ?

- Il faudrait prévoir une place de stationnement pour personne handicapée ou un emplacement pour les livraisons, l'endroit proposé est juste après la boulangerie.

Monsieur MESSIO signale qu'il ne s'agit que d'un marquage au sol.

Evaluation des risques au local technique, il faudrait établir une liste des produits phytosanitaires et autres de façon à pouvoir gérer l'inventaire, prendre les mesures nécessaires et prévoir l'achat d'une armoire sécurisée.

- Sur la plaine de jeux, il faudrait rapidement nettoyer le bosquet qui se trouve le long de la R.D 1017.

- Des prises de courant sont défectueuses dans la salle socio-éducative, il faudrait y remédier.

Il faudrait aussi, si possible sécuriser l'armoire de commande électrique de l'éclairage publique du Clos du Poncelet, Monsieur MESSIO signale qu'il faudrait contacter la SICAE qui entretient notre réseau.

Serait-il possible de remettre en état le feu du passage piétons qui se trouve rue de la République devant la cabine téléphonique.

Deux panneaux indicateurs de zone 30 km/h sont couchés (rue de la République et rue de l'Avenir).

Il avait été demandé d'installer une poubelle supplémentaire impasse du Dieu Mars, la commission souhaite différer cet achat dans l'attente de l'aménagement de cet espace.

Délibération zone 30 km/h au Clos du Poncelet avec la pose de 4 panneaux pour un coût de 2 000 € environ livrés et montés par le fournisseur. Nous demanderons aussi le prix si l'entreprise livre le matériel et que les agents techniques de la commune le montent.

Pour : 14.

Demande d'inventaire concernant les plaques de rues et installation de celles manquantes.

PREPARATIONS DES ELECTIONS DES 12 ET 19 OCTOBRE 2008 :

Les horaires de vote ainsi que l'arrêté du Préfet ont été affichés.

Les candidats qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un panneau doivent en faire la demande par écrit à la mairie.

Monsieur COLLETTE lance un appel aux personnes présentes dans la salle pour tenir le bureau de vote.

DELIBERATION CONCERNANT LE PASS LOISIRS :

Dispositif souhaiter par la municipalité afin d'apporter une aide aux familles pour la pratique du sports des enfants

115 inscrits soit 1 725 € environ sur les 5 000 € prévus.

Aujourd'hui le conseil municipal doit se prononcer sur la validation du versement aux associations des communes extérieures pour un montant de 15 €/an/inscription.

Les différents clubs percevront donc ce qui doit leur revenir.

Les membres du conseil municipal vote pour à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'EAU :

Monsieur POULAIN fait un commentaire de celui-ci.

9 400 abonnés.

La nouvelle station a été mise en route fin 2007.

Actuellement 28 000 habitants sont concernés.

Une nouvelle station est prévue pour une capacité de 40 000 habitants, d'autres communes souhaitent faire partie de l'étude.

St-M-L a un volume assujetti qui baisse d'année en année soit 10 % de moins entre 2006 et 2007 sur la consommation d'eau.

Un rapport financier est fait.

Monsieur POULAIN signale que des visites sont possibles sur demande en mairie.

COMMISSION DES FLEURS ET DECORATIONS DE NOEL :

Monsieur LEHMANN prend la parole et relève les points essentiels :

-Amélioration de l'entrée du village en provenance de Sacy-le-Grand par le biais de plantations. Ceci se fera en conformité et en accord avec la commission des travaux.
La commission propose d'y inscrire en buis S-M-L entourées des fleurs notamment des vivaces et annuelles le tout sur un plan incliné.

Le coût global serait d'environ 850 € cette somme était prévue au le budget

- Le mur du cimetière sera recouvert de plantation végétale soit des cyprès d'1 m 80 à 2 m qui régleront le problème de vue des riverains dès cet automne pour un montant de 2 600 € déjà budgétés.

- Les maisons décorées de Noël, après discussion mais à l'unanimité, la commission propose d'arrêter le concours pour plusieurs raisons, notamment :
 - se sont toujours les mêmes qui gagnent.
 - Ceci va l'encontre de l'économie d'énergie.

Cela doit rester un plaisir plutôt qu'une compétition.

Une étude de prix est proposée pour l'installation des lucioles sur les arbres de la R.D 1017. Pour les décorations de Noël de la commune, il va être difficile de pouvoir faire mieux car le réseau que nous avons ne supportera pas une charge plus importante de consommation.

- En ce qui concerne les maisons fleuries, il est proposé de continuer dans un premier temps le concours.

Les membres du conseil municipal valide ces décisions.

Bacs à fleurs sur la R.D 1017, il est proposé de donner du volume par le biais de plantes grimpantes sur support métallique ou retombantes.

FEUX TRICOLORES DU PASSAGE PROTEGE DE L'ECOLE :

Monsieur MESSIO évoque le problème, la solution adaptée aurait un coût de 6 000 € plus des travaux de mise en conformité, il s'agit d'une somme importante.

Les riverains se plaignent du passage surélevé devant la mairie qui occasionne des nuisances sonores et des vibrations lors de vitesse excessive.

Un comptage du nombre de véhicules sera effectué avec pour objectif, le contournement des poids lourds sur le chemin de la Justice.

Monsieur COLLETTE a téléphoné à la sucrerie car il s'agit surtout de passage important de camions pendant le ramassage des betteraves entre Sacy-le-Grand et St-M-Longeau, il est donc impossible d'empêcher ce ramassage. Un courrier sera envoyé pour être informé des dates de passage des camions.

MAINTENANCE INFORMATIQUE :

Des sociétés sont contactées pour une maintenance des trois sites informatiques, l'école, la mairie et la médiathèque.

PERSONNEL :

Monsieur DE SMET Christophe a été recruté au service technique au 1^{er} août avec une période d'essai de 3 mois, il faudrait lui faire une proposition d'embauche, il semblerait qu'il soit polyvalent.

Monsieur COLLETTE propose l'embauche de ce jeune homme de 28 ans.

Il y avait la possibilité de 2 x 3 mois de contrat mais Monsieur COLLETTE propose une embauche au 1^{er} novembre prochain car il donne entière satisfaction.

Les membres du conseil municipal souhaitent cependant une prolongation du contrat pour une période de 3 mois avant une embauche définitive.

INFORMATIONS DIVERSES :

L'abri bus de la R.D 1017 a eu les vitres cassées, l'auteur des faits est passé en médiation au Tribunal de Senlis où s'est rendu Monsieur MESSIO, le jeune regrette son geste, il s'agit d'un jeune en difficulté familiale et financière.

Un courrier sera fait au Tribunal en indiquant que le Conseil Général a effectué les réparations.

SEVOISE :

Délibération à prendre concernant le changement de siège social qui se trouve désormais à Pont-Ste-Maxence à la CCPOH ainsi que les fonctions de trésorier qui se trouve de ce fait à Senlis et non plus à Liancourt.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

CORRESPONDANCE DEFENSE DANS CHAQUE COMUNE :

La Préfecture demande de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal, celui-ci sera désigné après plus amples informations.

Une personne de l'assistance déplore que l'offre d'emploi d'agent technique ne soit pas parue dans le bulletin municipal.

Monsieur PARROT propose que le conseil municipal soit mieux informé lors de l'embauche du personnel.

Monsieur POULAIN signale que des travaux seront effectués par le syndicat des eaux pour l'installation d'une borne incendie route de Flandres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 40

Le Maire

La secrétaire

Les conseillers